

LIVRET D'INFORMATION

Rentrée 2026 – 2027



BATIMENT CFA EVREUX
1006 rue Jacquard - ZI La Madeleine
CS 83501
27035 EVREUX CEDEX
Tél : 02.32.23.09.89
evreux@batimentcfanormandie.fr



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	HORAIRES DE COURS AU CFA
Du lundi au jeudi	Du lundi au vendredi
De 8h15 à 17h30	De 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45
Le vendredi : De 8h15 à 17h00	

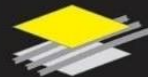


Table des matières

I – La formation en alternance

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment
2. Une équipe référent handicap
3. Une filière de formation
4. Les métiers préparés au Bâtiment CFA Evreux
5. Les conditions d'inscription
6. Le déroulement de l'apprentissage
7. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans
8. L'organisation de la formation
9. Les retards et les absences

II – L'accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)

1. Les aides pour l'apprenti
2. La restauration
3. L'hébergement
4. Le service animation socio-éducatif
5. Les transports

Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment

LA DIRECTION

- **Directeur** : David ROUSSEAU - Tél : 02.32.23.35.94 - david.rousseau@batimentcfanormandie.fr
- **Directeur Adjoint** : Wenceslas MOREL - Tél : 02.32.23.09.89 - wenceslas.morel@batimentcfanormandie.fr
- **Adjoint Direction technique** : Didier COLLIN - Tél : 02.32.23.54.08 - didier.collin@batimentcfanormandie.fr
- **Adjoint Direction pédagogique** : Stéphanie LEMONNIER - Tél : 02.32.23.35.93 - stephanie.lemonnier@batimentcfanormandie.fr
- **Assistante de Direction** : Alexandra LIONNAIS - Tél : 02.32.23.35.94 - alexandra.lionnais@batimentcfanormandie.fr

LE POINT CONSEIL

Pour obtenir un conseil sur l'orientation, avoir un accompagnement à la recherche d'une entreprise, obtenir un conseil...

- **Conseillère Jeunes Entreprise** : Jennifer LIONNAIS
Tél : 02.32.23.54.03 - 07.71.92.12.19 - jennifer.lionnais@batimentcfanormandie.fr
- **Conseillère en développement** : Jessica DEMANTÈS
Tél : 07.71.91.84.04 - jessica.demantes@batimentcfanormandie.fr

L'ADMINISTRATION

Pour vous inscrire et vous accompagner dans vos démarches administratives, répondre à vos questions, vous renseigner sur le contrat d'apprentissage, vous inscrire à l'examen, vous procurer une attestation de formation...

- Assistante chargée du pôle **GROS ŒUVRE** – maçonnerie, carrelage, couverture
Pascaline LAUGEL - Tél : 02.32.23.54.07 - pascaline.laugel@batimentcfanormandie.fr
- Assistante chargée du pôle **ENERGIE** – électricité, énergies sanitaires et thermiques
Paula RICHARD - Tél : 02.32.23.54.06 - paula.richard@batimentcfanormandie.fr
- Assistante chargée du pôle **FINITION** – menuiserie, charpente, métallerie, peinture, plaquiste- plâtrier
Caroline JULIEN - Tél : 02.32.23.54.05 - caroline.julien@batimentcfanormandie.fr
- Secrétaire d'intendance
Nathalie CYRAN - Tél : 02.32.23.35.92 - nathalie.cyrans@batimentcfanormandie.fr

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

Pour prévenir d'une absence ou d'un retard, pour obtenir des renseignements sur les aides aux apprenti(e)s (permis de conduire, action logement, pour toute question relative à l'internat, en cas de problèmes dans votre groupe...) :

Le service ASE : Tél : 02 32 23 35 91 – 07.56.16.37.28
ase.evreux@batimentcfanormandie.fr

- **Stéphanie MERCIER**
- **Emilie VELLA**
- **François HERVIEUX**
- **Raphael FERRALI**

Une équipe référent handicap

- **Yann BOURGUIGNON** - Tél : 02.32.23.09.89 – yann.bourguignon@batimentcfanormandie.fr
- **Christophe CAPPELLE** - Tél : 02.32.23.09.89 – christophe.cappelle@batimentcfanormandie.fr

Une filière de formation

Vous pouvez choisir un lieu de formation en fonction de votre lieu d'habitation ou du niveau de formation recherché.

DUREE	Durée de la formation 2 ans	Durée de la formation 1 an	Durée de la formation BP 2 ans Bac Pro 3 ans	Durée de la formation 2 ans
	CAP	CAP en 1 an - CS – Titre Pro	BP BAC PRO	BTS
FILIERE METIER	Ouvrier professionnel	Ouvrier professionnel avec des compétences élargies	Ouvrier professionnel hautement qualifié Chef d'équipe Chef de chantier	Chef de chantier Conducteur de travaux

Ouvrier professionnel : Emploi demandant une bonne connaissance des techniques de base. Niveau de qualification correspondant au CAP ou au BEP.

Ouvrier professionnel hautement qualifié : Emploi demandant des connaissances techniques approfondies. Niveau de qualification correspondant au BP et Bac PRO.

Chef d'équipe : Responsable d'une équipe de 2 à 10 compagnons professionnels, il organise le travail sur le chantier, veille à l'avancement des travaux et à la conformité du projet dont il est le responsable d'exécution.

Chef de chantier : Entouré de plusieurs chefs d'équipe, il organise et dirige un chantier de moyenne importance et assure la liaison entre les différents corps d'état.

Conducteur de travaux : Responsable d'un projet, depuis sa conception jusqu'à sa finalisation, il choisit la solution technique la plus adaptée, coordonne le chantier, respecte les délais, les coûts, la qualité et la sécurité.



Les métiers préparés au BÂTIMENT CFA ÉVREUX

LA FILIERE TRAITEMENT DES ENERGIES

Niveau 3	Niveau 4
CAP Electricien	BP Electricien
Titre Professionnel Monteur de Réseaux Electriques Aéro Souterrains	BAC PRO Métiers de l'électricité et de ses Environnements Connectés
CAP Monteur en Installations Thermiques	BP Monteur en Installations de Génie Climatique et Sanitaire
CAP Monteur en Installations Sanitaires	BAC PRO Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables
Titre Professionnel Installateur en Pompe à Chaleur	
Niveau 5	
BTS Electrotechnique	
BTS Fluides Energies Domotique – option A – Génie Climatique et Fluidique	
BTS Fluides Energies Domotique – option B – Froid et Conditionnement d’Air	

LA FILIERE FINITION

Niveau 3	Niveau 4
CAP Peintre Applicateur Revêtements	BP Peinture Applicateur de Revêtements
CAP Menuisier Fabricant	BP Menuisier
CAP Menuisier Installateur	
CAP Charpentier Bois	
CAP Métallier	
Titre Professionnel Plaquiste	

LA FILIERE GROS OEUVRE

Niveau 3	Niveau 4
CAP Maçon	BP Maçon
CAP Couvreur	BP Couvreur
CAP Carreleur mosaïste	
Certificat de spécialisation Zinguerie	



Les conditions d'inscription

- Etre âgé(e) de 15 à 29 ans (les jeunes de 15 ans ne peuvent commencer un apprentissage que s'ils ont terminé leur premier cycle : 3^{ème})
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise
Suite à un entretien de positionnement, la durée de votre contrat d'apprentissage sera adaptée à votre profil (en fonction de votre cursus scolaire et des diplômes déjà obtenus)

Le déroulement de l'apprentissage

Le contrat d'apprentissage

C'est un contrat de travail en alternance, Entreprise/CFA, qui permet d'obtenir une qualification professionnelle. **L'apprenti(e) a le même statut qu'un salarié.**

L'âge requis est de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans si le jeune a terminé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (issu de 3^{ème}).

Remarque : Les candidats qui prennent leurs 15 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, ont la possibilité de débiter dès le 1^{er} septembre sous statut scolaire avec une convention entre le CFA, l'Education Nationale et l'Entreprise (« Convention pour les moins de 15 ans »).

La durée du contrat

Elle doit être adaptée à votre niveau initial à l'entrée en formation et à la durée qui vous sera nécessaire à la préparation du diplôme visé.

C'est pourquoi **un positionnement obligatoire doit être fait avant votre entrée en formation.** Elle est généralement de 2 ans (3 ans pour les BAC PRO) et **peut-être réduite ou allongée en fonction de votre niveau initial et des diplômes déjà obtenus.** Il est donc nécessaire de vous renseigner auprès d'un personnel du CFA.

La période d'essai et la rupture du contrat

Elle est de **45 jours** consécutifs ou non **de formation pratique en entreprise à compter de la date de début du contrat.** Pendant cette période, le contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties et sans justification de motifs. Après cette période, la résiliation ne peut intervenir que par accord amiable des deux parties ou par le Conseil des Prud'hommes en cas de désaccord.

La rémunération, le temps de travail et les congés payés

La rémunération est fonction d'un pourcentage du SMIC (1823,03 € au 1^{er} janvier 2026)

Ces pourcentages constituent un seuil minimum.

Ils sont valables uniquement pour les contrats d'apprentissage signés avec une **entreprise ayant une convention collective Bâtiment**

AGE	1 ^{ère} Année d'exécution du contrat		2 ^{ème} Année d'exécution du contrat		3 ^{ème} Année d'exécution du contrat	
	%	/ Mois (Brut)	%	/ Mois (Brut)	%	/ Mois (Brut)
Moins de 18 ans	40 %	729,22 €	50 %	911,53 €	60 %	1 093,84 €
18 / 20 ans	50 %	911,53 €	60 %	1 093,84 €	70 %	1 276,14 €
21 / 25 ans	55 % (SMIC ou SMC*)	1002,68 € (SMIC)	65 % (SMIC ou SMC*)	1 184,99 € (SMIC)	80 % (SMIC ou SMC*)	1 458,45 € (SMIC)
26 ans et plus	100 % (SMIC ou SMC*)	1 823,03 € (SMIC)	100 % (SMIC ou SMC*)	1 823,03 € (SMIC)	100 % (SMIC ou SMC*)	1 823,03 € (SMIC)

Il y a **majoration de 15 points (article D.6222-30 du Code du travail)** si les **3 conditions cumulatives suivantes sont remplies** :

1. Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu (peu importe que le précédent diplôme de même niveau obtenu l'ait été par la voie de l'apprentissage ou scolaire/universitaire).
2. Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu.
3. Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Attention : si les règles conventionnelles applicables par le nouvel employeur de l'apprenti sont plus favorables, ce sont ces règles qui seront appliquées.

Le temps passé au C.F.A. est considéré comme temps de travail et rémunéré par l'employeur

Les congés payés sont de 2 jours ½ par mois travaillé soit 5 semaines par an.

Ils sont pris après accord de l'employeur et en **aucun cas pendant les périodes de stages au C.F.A.**

Les engagements de chacun

Ils sont inscrits et cosignés dans la Charte de l'Alternance.

Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans

Depuis 2012, les travaux pouvant être potentiellement dangereux (sources d'accidents du travail ou de maladies professionnelles) sont soumis à une réglementation concernant les jeunes de moins de 18 ans (les mineurs).

Certains sont réglementés (autorisés compte tenu des nécessités de la formation des mineurs sous contrat de travail) ou strictement interdits (car trop dangereux).

A l'Entreprise

Ces travaux sont soumis à **une déclaration préalable à l'affectation des jeunes mineurs aux travaux interdits et réglementés** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail du secteur de l'entreprise et est **valable 3 ans**.

Les entreprises sont tenues de faire passer une visite médicale à leur(s) apprenti(s) par les services de la Médecine du Travail afin d'obtenir leur certificat d'aptitude médicale.

Au CFA

Ces travaux sont **également soumis à une déclaration préalable** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail pour chaque mineur en formation.

L'organisation de la formation

Sous contrat d'apprentissage

	CAP (2 ans)	Certificat de spécialisation et TITRE PRO (1 an)	BP (2 ans)	BAC PRO (2 ou 3 ans)	BTS (2 ans)
Rythme d'alternance moyen	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	2^{nde} : 1 semaine sur 3 au CFA 1^{ère} et Terminale : 2 semaines sur 4 au CFA	2 semaine sur 4 au CFA



Les retards et les absences

La semaine de cours au CFA est considérée comme une période de travail.

Par conséquent, toute **absence durant les périodes de C.F.A.** doit être **signalée** au **bureau ASE** au **02.32.23.35.91** et devra ensuite être obligatoirement **confirmée par mail** :

ase.evreux@batimentcfanormandie.fr

En cas de maladie pendant les semaines de stages au CFA, l'original de **l'arrêt de travail** doit être envoyé à l'employeur et une copie au CFA. *(le certificat médical scolaire n'est pas accepté)*

Pour les autres absences, la famille est tenue d'en communiquer les motifs par mail, avec un justificatif à l'appui à la fois à l'employeur et au CFA.

Toute absence pour convenance personnelle (rendez-vous pour leçon de conduite, de code etc...), ou toute demande de l'entreprise pour chantiers importants ne sera pas excusée.

A noter que tout départ anticipé du CFA n'est possible que sur autorisation écrite (mail) de l'employeur.

La semaine de formation au CFA est considérée comme une période de travail.

Par conséquent, un relevé des absences est transmis à l'entreprise à l'issue du stage de formation.

En cas d'impossibilité de se rendre au CFA, le jeune devra obligatoirement se présenter à l'entreprise.

Les aides pour les apprentis

Le service animation du CFA se tient à votre disposition dès la première semaine de rentrée, pour vous apporter toutes les informations concernant les aides mises en place pour les apprentis(e)s.

Les aides avec PRO-BTP (sous conditions)

- **Allocation pour financer le permis de conduire**

Montant de l'aide : 600 €

(possible pour la conduite accompagnée, à la condition d'être en 2^e année de formation en apprentissage et d'être adhérent à l'Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco)

- **Aide pour l'achat du 1^{er} véhicule de 600 €**

(A la condition d'être en 2^e année de formation en apprentissage, d'être titulaire du permis et d'être adhérent à la mutuelle Pro-BTP. L'achat du véhicule doit se faire auprès des professionnels)

Pour plus d'informations ou demande de dossier de financement,
adressez-vous au Service Animation Socio-Educatif
ou consultez le site de PRO BTP : www.probtp.com

Les aides avec ACTION LOGEMENT

L'AIDE MOBILI-JEUNE est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer (appartement, internat...)

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) sous certaines conditions.

Le montant de l'aide s'élève entre 10 € et 100 € maximum chaque mois. L'aide est versée sur présentation de justificatifs (quittance de loyer et bulletin de salaire).

La carte étudiant des métiers

Elle permet d'obtenir des réductions sur les tarifs en vigueur dans les cinémas, les bowlings, sur les articles de sport, les licences sportives, les accès aux musées, etc.



La restauration

Les Tarifs de la Restauration et de l'Hébergement 2026 / 2027 SODEXO Restauration

Apprenants sous contrat **APPRENTISSAGE ou PREPA APPRENTISSAGE**

Semaine de :	PENSION	½ PENSION
5 jours	88.40 €	28.00 €
4 jours	67.70 €	22.40 €
3 jours	47.00 €	16.80 €
2 jours	26.30 €	11.20 €
1 journée	5.60 €	5.60 €

Apprenants sous contrat de **PROFESSIONNALISATION**

Semaine de :	PENSION	½ PENSION
5 jours	181.40 €	59.00 €
4 jours	139.00 €	47.20 €
3 jours	96.60 €	35.40 €
2 jours	54.20 €	23.60 €
1 journée	11.80 €	11.80 €

PENSION : Hébergement + petit déjeuner + déjeuner + diner

DEMI PENSION : Repas du midi

La restauration

L'accès au restaurant est soumis à la réglementation mise en vigueur et relevant du Règlement Intérieur.

Le règlement s'effectue grâce à l'achat et l'approvisionnement d'une carte de Restauration, valable pour toute la durée de la formation.

Ce BADGE vous servira de moyen de paiement et vous permettra d'accéder au restaurant du CFA. Son coût est de 4€. Pour l'obtenir, il faudra ajouter cette somme sur votre premier règlement. Cela vous permettra de recevoir vos codes d'accès à Moneweb (pour paiement).



Le paiement des repas et de l'hébergement doit s'effectuer avant la venue de l'apprenant au CFA

Recharge de la carte sur internet via MONEWEB
<https://batiment-cfa-normandie.moneweb.fr/>

Ou via l'Application MONEWEB

Les pensionnaires et demi-pensionnaires ont pour obligation de prendre tous leurs repas au CFA. Toute absence non justifiée donne lieu à facturation.

Le régime (demi-pensionnaire – interne ou externe) est adopté pour l'année entière et ne pourra être modifié, sauf dérogation exceptionnelle de la Direction du CFA.

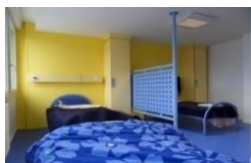
L'hébergement



La vie en collectivité, dans le domaine de l'hébergement, implique des habitudes de propreté et de respect de consignes particulières basées sur l'hygiène corporelle, l'entente fraternelle, la discipline, l'ordre et la propreté des chambres et de la literie.

Pour chaque semaine de stage, les jeunes en séjour de formation doivent apporter une housse de couette (1 personne), un drap housse 200X90, une taie d'oreiller, indispensables pour des raisons d'hygiène et de confort.

Il ne sera pas admis de coucher directement dans les couvertures.



Il est indispensable de prévoir pour la semaine, des vêtements en quantité suffisante ainsi que le nécessaire de toilette. Nous déconseillons les déodorants à spray, pouvant déclencher l'alarme incendie.

Les objets de valeur, les tenues de marques vestimentaires, les téléphones, les ordinateurs portables, etc..., susceptibles d'éveiller la convoitise, restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire en cas de casse ou de vol. Nous vous conseillons de prévoir un cadenas pour la fermeture de votre armoire.

**Il est formellement interdit de fumer dans les chambres
(cigarettes électroniques incluses)**

Le service Animation Socio-Educatif

Le Directeur Adjoint, l'équipe d'animation, des locaux spécialement adaptés et un équipement culturel et sportif de qualité, constituent la force vive du foyer socio-éducatif.

De nombreuses salles sont mises à disposition pour assurer le bien-être des apprentis.

Le midi et à chaque pause de la journée, les apprentis ont libre accès à l'espace foyer. Le soir, pour les internes, est mis à disposition, une salle de jeux, une salle de cinéma, une salle gaming, une salle de télévision, une salle de travail, une salle informatique, une salle de musculation, un gymnase.

Au sein de cet espace animation, tous les modes d'apprentissage de la vie socio-éducative peuvent s'exprimer lors de débats, de tournois et de rencontres ; tout ceci participe au développement harmonieux de la personnalité du jeune stagiaire en formation au BATIMENT CFA EVREUX.

Une adhésion au Foyer Socio-Educatif OBLIGATOIRE vous est demandée pour la durée totale de la formation.

La cotisation FSE finance :

- Les installations et les jeux mis à ma disposition gratuitement dans le foyer et à l'internat.
- L'organisation d'actions de prévention et de sensibilisations.
- Un soutien logistique quand je participe à des concours.
- L'organisation des visites de chantier, de patrimoine avec mon formateur, visites culturelles...
- Si je suis interne : je participe à des activités, animations et sorties extérieures à moindre coût

Montant à régler :

Durée du contrat	Interne	½ pensionnaire	Externe
Contrat en 1 an	25 €	10 €	10 €
Contrat en 2 ans	50 €	20 €	20 €
Contrat en 3 ans	75 €	30 €	30 €



Chronologie des soirées et nuitées

16h45 : fin des cours

17h00 : accès aux chambres + activités

19h00 – 19H30 Accès du restaurant

20h00 : activités pluridisciplinaires

21h30 : fin des activités et accès à l'hébergement

22h00 : coucher et extinction des feux

7h00 : réveil

7h45 – 8h15 : Accès restaurant

8h45 : Début des cours

**NOMBREUSES
ACTIVITES PROPOSEES**



Programme prévisionnel des sorties d'animations sportives et culturelles

<u>Septembre :</u>	Festival du cinéma
<u>Octobre :</u>	Laser Forest d'Evreux
<u>Novembre :</u>	Laser Game
<u>Décembre :</u>	Karting en nocturne
<u>Janvier :</u>	Réalité virtuelle EVA
<u>Février :</u>	Bowling
<u>Mars :</u>	AERO-VR
<u>Avril :</u>	Karting Challenge du Foyer du CFA
<u>Mai :</u>	ACCROFOREST
<u>Juin :</u>	Paintball
<u>Juillet :</u>	Canoé / AQUAJUMP/Barbecue

Sorties annuelles événementielles

Rencontre de basket Ball de l'ALM Evreux, soirée piscine au CASEO, sorties événementielles au stade de France, tournoi National multi sport, spectacle au Zénith de Rouen, rencontres sportives au KINDARENA, cinéma 4DX, patinoire ...

Les transports

Une **navette « T7 - spéciale CFA »** est mise à votre disposition, le long de la gare SNCF d'Evreux.

► Départ de la gare SNCF d'Evreux

Lundi - Mardi - Mercredi – Jeudi - Vendredi :

Bus Transurbain de la ville d'Evreux

ligne T7 à 8h25 le long de la gare (navette spéciale CFA)



► Retour du soir : départ du CFA

En direction de la gare SNCF

- **16h50** Navette spéciale du CFA

En direction de La Madeleine et Nétreville

- **17h10** Ligne T7

Afin d'utiliser cette navette, vous devez acheter votre titre de transport.
Consulter le site : <https://www.transurbain.com/>

TICKET UNITÉ À BORD plus d'infos

Où acheter ?
Bus
Car

1.50 €

TICKET UNITÉ plus d'infos

Où acheter ?
Boutique Transurbain
Application mobile
Ticket SMS

1.40 €



Pour connaître les lignes de bus/train, consulter le site : <https://atoumod.fr/>

Menu **atoumod**

Rechercher un itinéraire

Aller simple Départ 28 Janv. 11:25

De Gare, arrêt, adresse... À Gare, arrêt, adresse... **Rechercher**

Téléchargez l'application Atoumod

DISPONIBLE SUR Google Play

Réseaux sociaux CFA

facebook



Lien Facebook

Linked in



Lien LinkedIn

Réseaux sociaux internet

